

**Rapport de la Commission de sécurité du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du PO22.01PO
Postulat de M. Stéphane BALET & Consort du 3 février 2022
« Quel avenir pour la police régionale du Nord Vaudois (PNV) ? »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 mars 2022 pour étudier la prise en considération et son renvoi à la Municipalité ou le classement du postulat « Quel avenir pour la police régionale du Nord Vaudois (PNV) ? »

Elle était composée de Mesdames Anne-Louise GILLIÉRON, Layla OUTEMZABET et de Messieurs Stéphane BALET, Christophe BURDET, Gildo DALL'AGLIO, Philippe GRUET, Joshua PEREIRA et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Christian WEILER, Municipal, et de M. Pascal PITTET, Chef de service. La Commission tient à les remercier pour les informations fournies et pour les réponses apportées à ses questions.

Monsieur Stéphane BALET co-postulant, présente les divers points et questions soulevés par le postulat :

- Impacts financiers pour la Commune d'Yverdon-les-Bains, suite au départ au 31.12.2022 de la commune d'Orbe.
- Conséquences pour la PNV, si la Commune d'Yverdon-les-Bains reprenait l'entier de la gouvernance et du financement de la police ?
- Quels avantages pour la Commune d'Yverdon-les-Bains de communaliser purement et simplement la police ? De passer à la police cantonale ? Ou un modèle hybride entre police communale et police cantonale ?
- Les essais des patrouilles communes, police régionale et police cantonale sont-ils positifs ?

La délégation municipale répond partiellement aux questions des commissaires, car toutes les conséquences du départ de la commune d'Orbe et les répercussions pour la Commune d'Yverdon-les-Bains ne sont pas connues à ce jour.

La délégation municipale a toutefois amené les précisions suivantes en réponse aux questions des commissaires :

Compte tenu des effectifs insuffisants et chroniques de la PNV, le départ de la commune d'Orbe n'entraînera pas de licenciement pour la PNV; au contraire l'effectif suffira juste pour maintenir les tâches et les obligations sécuritaires de la PNV.

L'activité des patrouilles communes police régionale et police cantonale est globalement positive; des réponses plus complètes seront données dans le cadre du budget 2023.

La délégation municipale s'est engagée à fournir un rapport de synthèse sur les divers points soulevés par le postulat, directement à la Commission de la sécurité de la PNV et de fournir un rapport général et détaillé au Conseil communal dans un délai d'une année.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède et notamment en raison des nombreuses incertitudes au sujet des diverses répercussions connues et inconnues à ce jour, pour la Commune d'Yverdon-les-Bains, liée à la sortie de la commune d'Orbe de la PNV, la Commission de sécurité, vous recommande à l'unanimité de ses membres, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

Olivier MAIBACH
Président



Yverdon-les-Bains, le 18 mars 2022

Annexe : PO22.01PO

Quel avenir pour la police régionale du Nord vaudois (PNV) ?

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères,

Messieurs les conseillers,

Le 27 septembre 2009 les vaudoises et les vaudois rejetaient, à 54%, l'initiative d'Artagnan « pour une police unifiée et plus efficace » ouvrant ainsi la voie à une réforme policière dans le canton de Vaud. L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) fixait le principe de la police coordonnée.

Cette loi fixe, entre autres, les conditions permettant à une commune d'avoir sa propre police. Une des conditions étant d'être en mesure de fournir une prestation 24h/24 et 365 jours/an. Dans notre région, à part Yverdon-les-Bains, aucune commune n'était en mesure de remplir ce critère. Il leur restait l'option du contrat de prestation avec la gendarmerie ou celle de s'organiser en police intercommunale. Dans cette perspective, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a déposé en 2011 le préavis PR11.37PR concernant, notamment, la création d'une police régionale

Dans son rapport du 23 février 2012, la commission chargée de traiter ce préavis a recommandé, à l'unanimité, de le refuser. L'argument principal était que la perte de maîtrise d'Yverdon sur sa police était trop importante sans de réels avantages pour la ville qui, par ailleurs, n'avait pas besoin de cette structure pour garder sa police.

Lors de la séance du conseil communal du 8 mars 2012, après un long débat, suivi d'un vote à bulletins secrets, le préavis était accepté par 58 voix contre 32. Un des arguments, peut-être décisif, était de permettre à Orbe de garder sa police. Le rôle de la ville centre étant également d'assumer ses responsabilités régionales, il apparaissait normal de fournir un effort pour permettre à des communes de taille plus modeste de bénéficier d'une police proximité.

En avril 2021, La municipalité d'Orbe déposait un préavis demandant le retrait de la PNV pour le 31 décembre 2022. Ce préavis a été accepté par le Conseil communal d'Orbe lors de sa séance du 24 juin 2021 avec une quasi-unanimité (une seule abstention).

Depuis la création de la police régionale, plusieurs interventions se sont succédées au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant sa structure et ses coûts. Un élément récurant étant le coût important pour la ville cumulé avec l'impossibilité pour le Conseil communal de se prononcer directement. A noter que, récemment, une commission de sécurité a été créée pour permettre une consultation des différents groupes politiques.

A vu de ce qui précède, nous déposons le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est invitée à étudier les conséquences financières et structurelles à la suite du retrait de la commune d'Orbe de la police régionale. Le Conseil communal souhaite être nanti d'un rapport contenant, notamment, les éléments suivants :

- **Impacts financiers sur les différents membres de la police régionale du Nord vaudois à la suite du retrait d'Orbe ?**
- **Selon une rapide estimation, Yverdon payera plus de 90% de la facture totale de la police régionale. Quelles seront les adaptations structurelles qui tiendront compte de cette nouvelle répartition des coûts ?**
- **Quels seraient les adaptations structurelles nécessaires pour faire de la police régionale du Nord vaudois une police communale dépendant uniquement de la Municipalité d'Yverdon ?**
- **Le cas échéant, serait-il possible à une police communale yverdonnoise de fournir des prestations à d'autres communes de la région ?**
- **Sur les aspects de gouvernance et financier, quelle variante serait la plus intéressante entre la PNV, une police communale, le passage à une police cantonale ou à un modèle hybride entre police communale et cantonale ? A quel niveau seraient les économies réalisées avec la variante la plus avantageuse par rapport à la situation actuelle ?**
- **Quels sont les résultats des essais de patrouilles communes police régionale - police cantonale.**

Pour le groupe socialiste : Stéphane Balet

Pour le groupe vert.e.s et solidaires : Younes Seghrouchni